



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoirs : 03

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, PETIT Brigitte, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie.

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULEBRECQUE Didier, MULLER Loïc, FRAÏSSÉ Gabriel

Absents ou excusés : Mmes FAUCONNIER Catherine, PLAITANT Cyndie, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de M. QUINQUENEL Thomas à M. HOSTIN Xavier, de Mme PLAITANT Cyndie à Mme LEBLANC Samira, de Mme FAUCONNIER Catherine à M. DELSOL Michel

Secrétaire de séance : Mr FRAÏSSÉ Gabriel

Ordre du jour

- 0.1. Participation financière à la mutualisation des frais (commune de Saint Vivien) *
 1. Vote CFU Assainissement et commune 2025
 2. Vote Affectations de résultats 2025
 3. Vote des 3 taxes 2026 (TFPB, TFPNB, TH)
 4. Vote Budget 2026*
 5. Délégations de signatures
 6. Désignation des délégués syndicats, Gironde ressources, SIEB...
Questions diverses

*0.1 point rajouté à l'ordre du jour,

*point supprimé (le budget n'a pas finalisé) avec l'accord du Conseil Municipal

PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il a d'éventuelles remarques à formuler concernant le procès-verbal 20 mars 2026.

➤ **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de supprimer le point n°4 (éléments manquants) et d'ajouter à l'ordre du jour le point 0.1.

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**


Monsieur FERRÉ, Conseiller aux décideurs locaux, n'est pas venu, les budgets commune et assainissement n'étant pas finalisés.

0.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA MUTUALISATION DES FRAIS (COMMUNE DE SAINT VIVIEN DE BLAYE)

La commune de Saint Vivien de Blaye, administrateur du collectif s'opposant aux nouvelles propositions du SMICVAL (53 communes adhérentes), a engagé des frais notamment pour les panneaux informatifs, les publications dans la presse, les actions juridiques, la requête au tribunal administratif, les constats d'huissier... La commune de Saint-Vivien de Blaye sollicite notre commune à signer la convention et à rembourser sa part.

*La participation financière pour Mazion est de **186.08 €**.*

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 033-213302805-20260423-22042681-DE



MAIRIE DE MAZION

33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoirs : 03

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **09 avril 2026**

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, PETIT Brigitte,
HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie.

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain,
HOULEBRECQUE Didier, MULLER Loïc, FRAÏSSÉ Gabriel

Absents ou excusés : Mmes FAUCONNIER Catherine, PLAINTANT Cyndie, QUINQUENEL
Thomas

Pouvoirs : de M. QUINQUENEL Thomas à M. HOSTIN Xavier, de Mme PLAINTANT Cyndie à
Mme LEBLANC Samira, de Mme FAUCONNIER Catherine à M. DELSOL Michel

Secrétaire de séance : Mr FRAÏSSÉ Gabriel

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA MUTUALISATION DE FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que plusieurs communes de Gironde et un établissement public de coopération intercommunale se sont regroupés au sein d'un collectif afin de conduire des démarches administratives, juridiques et de communication relatives à l'organisation du service public de collecte des déchets ménagers,

Considérant que la commune de Saint-Vivien-de-Blaye a assuré le portage administratif et financier de dépenses engagées dans l'intérêt commun des collectivités membres de ce collectif,

Considérant la nécessité de procéder à une mutualisation équitable de ces frais entre les collectivités concernées,

Considérant la convention de participation financière proposée, jointe en annexe, fixant les modalités de remboursement à la commune coordinatrice,

Considérant que le montant total des dépenses mutualisées s'élève à 10 048,11 € et que la participation forfaitaire de chaque collectivité est fixée à **186,08 €**,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1

D'approuver la convention de participation financière entre collectivités territoriales relative à la mutualisation des frais engagés dans le cadre de l'action collective intercommunale.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

ARTICLE 3

D'approuver la participation financière de la commune à hauteur de **186,08 €**.

ARTICLE 4

De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget communal et d'autoriser le paiement du titre de recettes qui sera émis par la commune de Saint-Vivien-de-Blaye.

ARTICLE 5

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour copie conforme.

En Mairie, le 22 avril 2026

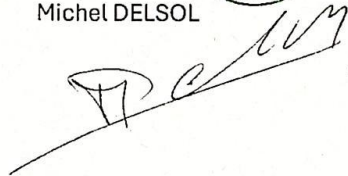
Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Gabriel FRAÏSSÉ



Michel DELSOL



➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

1 - VOTE CFU ASSAINISSEMENT ET COMMUNE 2025

Comme chaque année, les Comptes Financiers Uniques pour chaque budget (commune et assainissement) sont établis, ils reflètent les dépenses et les recettes de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 
ID : 033-213302805-20260423-220426061-DE

MAIRIE DE MAZION **33390**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoirs : 03

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, PETIT Brigitte, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie.

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc, FRAÏSSÉ Gabriel

Absents ou excusés : Mmes FAUCONNIER Catherine, PLAITANT Cyndie, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de M. QUINQUENEL Thomas à M. HOSTIN Xavier, de Mme PLAITANT Cyndie à Mme LEBLANC Samira, de Mme FAUCONNIER Catherine à M. DELSOL Michel








Secrétaire de séance : Mr FRAÏSSÉ Gabriel

Dél : n°22042606

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025 **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT N°28020**

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération du 06 décembre 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;
- en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)
- Vu le compte financier 2025
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal

AUBARD Marie	
DELSOL Michel	Maire. Ne prend pas part au vote
FAUCONNIER Catherine	Non pour pouvoir
FRAÏSSÉ Gabriel	
GENGEMBRE Isabelle	Isabelle Gengembre
HOSTIN Xavier	
HOULBRECQUE Didier	Didier
HOULBRECQUE Jessica	Jessica
LEBLANC Samira	
MULLER Loté	Loté
PETIT Brigitte	
PLAITANT Cyndie	Non pour pouvoir
QUINQUENEL Thomas	Ben pour pouvoir
RESTOIN Alain	
SICAUD Eric	

Monsieur Michel DELSOL, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

APPROUVE : Le Compte Financier Unique 2025 présenté

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU ASSAINISSEMENT 2025.

CHARGE Monsieur le Maire à transmettre la présente décision auprès de Monsieur le Trésorier du SGC de Saint André de Cubzac.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour copie conforme.

En Mairie, le 21 avril 2026

Secrétaire de Séance,

Gabriel FRAÏSSÉ



Le Maire




Michel DELSOL

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

MAIRIE DE MAZION

33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoirs : 03

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, GENGEMBRE Isabelle, PETIT Brigitte, HOULBRECQUE Jessica, AUBARD Marie.

MM DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, RESTOIN Alain, HOULBRECQUE Didier, MULLER Loïc, FRAÏSSÉ Gabriel

Absents ou excusés : Mmes FAUCONNIER Catherine, PLAINTANT Cyndie, QUINQUENEL Thomas

Pouvoirs : de M. QUINQUENEL Thomas à M. HOSTIN Xavier, de Mme PLAINTANT Cyndie à Mme LEBLANC Samira, de Mme FAUCONNIER Catherine à M. DELSOL Michel

Secrétaire de séance : Mr FRAÏSSÉ Gabriel

Dél : 22042607

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025 **BUDGET COMMUNE n° 28000**

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération du 06 décembre 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;
- en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)
- Vu le compte financier 2024
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

le Conseil municipal



AUBARD Marie	
DELSOL Michel	Maire. Ne prend pas part au vote
FAUCONNIER Catherine	Bon pour pouvoir
FRAÏSSE Gabriel	ABSTENTION
GENGEMBRE Isabelle	
HOSTIN Xavier	
HOULBRECQUE Didier	
HOULBRECQUE Jessica	
LEBLANC Samira	
MULLER Lote	
PETIT Brigitte	
PLAITANT Cyndie	Bon pour pouvoir
QUINQUENEL Thomas	Bon pour pouvoir
RESTOIN Alain	
SICAUD Eric	

Monsieur Michel DELSOL, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 1

APPROUVE : Le Compte Financier Unique 2025 présenté

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU COMMUNE 2025.

CHARGE Monsieur le Maire à transmettre la présente décision auprès de Monsieur le Trésorier du SGC de Saint André de Cubzac.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour copie conforme.

En Mairie, le 21 avril 2026

Secrétaire de Séance,

Gabriel FRAÏSSÉ

Le Maire

Michel DELSOL

➤ Le Conseil Municipal vote : pour : 13 voix, Contre : 0 et Abstentions : 1

2 - VOTE AFFECTATION DE RÉSULTATS ASSAINISSEMENT 2025

280 Code INSEE	MAZION Assainissement	Envoyé en préfecture le 20/04/2026 Reçu en préfecture le 20/04/2026 Publié le ID : 033-213302805-20260420-20042605-BF
--------------------------	---------------------------------	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Monsieur DELSOL Michel, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 327 979.43 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES : Contre 0 Pour 14
le maire non exprimé

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	-54 288.68 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	382 268.11 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	327 979.43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	111 791.09 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	327 979.43 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	327 979.43 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur DELSOL Michel, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/04/2026 et de la publication le 20/04/2026.

A Mazion, le 16/04/2026.



➤ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

VOTE AFFECTATION DE RÉSULTATS COMMUNE 2025

280 Code INSEE	MAZION Commune	Envoyé en préfecture le 20/04/2026 Reçu en préfecture le 20/04/2026 Publié le 510 ID : 033-213302805-20260420-20042604-BF
--------------------------	--------------------------	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur DELSOL Michel, MAIRE.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
 - un déficit de fonctionnement de : -20 541.61 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre	13
1 Abstention - le maire non exprimé	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-62 419.02 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	41 877.41 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-20 541.61 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-106 261.08 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	52 365.67 €
Besoin de financement F	=D+E -53 895.41 €
AFFECTATION = G	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	20 541.61 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur DELSOL Michel, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/04/2026 et de la publication le 20/04/2026.

A Mazon, le 16/04/2026.



➤ **Le Conseil Municipal vote pour : 13 voix, Contre : 0 et Abstention : 1**

3 - VOTE DES 3 TAXES 2026 (TFPB, TFPNB, TH)

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, des renseignements supplémentaires vont être demandés à Monsieur FERRÉ Conseiller aux Décideurs Locaux.. Le vote des 3 taxes se fera en même temps que le vote du budget.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

4 - VOTE BUDGET 2026

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

5 - DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE DE MAZION	Envoyé en préfecture le 20/04/2026 Reçu en préfecture le 20/04/2026 Publié le <u>5/05/2026</u> ID : 033-213302805-20260420-20042601-AU
--	---

ARRETE MUNICIPAL ARRÊTÉ DE DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

Le Maire de la commune de MAZION

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 16 avril 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Monsieur HOSTIN Xavier, Premier Adjoint, est délégué pour remplir les fonctions d'adjoint chargé :

- De l'Etat Civil
- Des fêtes et cérémonies
- De l'urbanisme
- Des toponymes
- Des finances
- De la voirie
- De la zone artisanale
- Des appels d'offres
- Des bâtiments communaux

ARTICLE 2:

Madame LEBLANC Samira Deuxième Adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions d'adjoint chargé :

- De l'accessibilité
- De l'urbanisme
- De la voirie
- Des bâtiments communaux

ARTICLE 3:

Monsieur Eric SICAUD, Troisième Adjoint, est délégué pour remplir les fonctions d'adjoint chargé :

- Des affaires scolaires
- De la cantine
- De la voirie

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement simultané du Maire et du Premier Adjoint, délégation est donnée pour tout document budgétaire et financier au deuxième Adjoint, Madame LEBLANC Samira

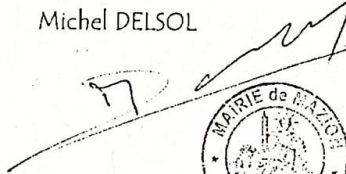

ARTICLE 5 :

Ces délégations sont accordées à compter du 20 avril 2026, et pour la durée du mandat.

Fait à Mazion, Le 20 avril 2026

Le Maire,

Michel DELSOL

➤ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

6 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICATS, GIRONDE RESSOURCES, SIEB...

Les délibérations ont été établies pour désigner les représentants titulaires et suppléants des commissions de notre Commune, de la Communauté des Communes de l'Estuaire et des Syndicats Intercommunaux. Le tableau ci-dessous fait l'état des délégations.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX			
TITULAIRES	SUPPLÉANTS		
STNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BLAYAIS	Michel DELSOL Xavier HOSTIN		
SDEEG	Didier HOULBRECOQUE		
S.G.B.V. DE LIVENNE	Jessica HOULBRECOQUE Catherine FAUCONNIER		
CENTRE INTERCOMMUNAL D'AIDE SOCIALE	Michel DELSOL	Xavier HOSTIN	
SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DU BLAYAIS	Michel DELSOL Eric SICAUD	Didier HOULBRECOQUE	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE	Michel DELSOL	Xavier HOSTIN	
COMMUNE DE MAZION - COMMISSIONS CCE			
COMMISSION CCE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	
FINANCES	Michel DELSOL	Xavier HOSTIN	
EMPLOI ECONOMIE ET FORMATION	Xavier HOSTIN	Michel DELSOL	
EAU ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	Loïc MULLER	Catherine FAUCONNIER	
SERVICE TECHNIQUE - VOIRIE - CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL	Eric SICAUD	Gabriel FRAISSÉ	
	Samira LEBLANC	Jessica HOULBRECOQUE	
SOCIAL	Samira LEBLANC	Marie AUBARD	
TOURISME	Marie AUBARD	Cydie PLATANT	
HABITAT ET URBANISME	Gabriel FRAISSÉ	Thomas QUINQUENEL	
ENFANCE JEUNESSE FAMILLE ET CEAÉ	Samira LEBLANC	Brigitte PETIT, Marie AUBARD	
SYNDICAT DES EAUX DU BLAYAIS	Michel DELSOL Didier HOULBRECOQUE		
COMMUNE DE MAZION			
COMMISSIONS COMMUNALES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	VICE-PRÉSIDENT
COMMISSION VOIRIE ET ASSAINISSEMENT	Gabriel FRAISSÉ, Alain RESTOIN	Loïc MULLER	Eric SICAUD
COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX	Gabriel FRAISSÉ	Brigitte PETIT	Samira LEBLANC
COMMISSION FÊTES ET CEREMONIES	Cyndie PLATANT, Marie AUBARD		Michel DELSOL Samira LEBLANC
COMMISSION URBANISME ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Alain RESTOIN, Loïc Muller	Eric SICAUD, Marie AUBARD	Michel DELSOL Xavier HOSTIN
COMMISSION SCOLAIRE	Samira LEBLANC, Cyndie PLATANT Marie AUBARD		Michel DELSOL Eric SICAUD
APPELS D'OFFRES	Gabriel FRAISSÉ, Eric SICAUD Isabelle GENGEMBRE	Catherine FAUCONNIER, Thomas QUINQUENEL Samira LEBLANC	Michel DELSOL Eric SICAUD
CORRESPONDANT SECURITE	Michel DELSOL	Xavier HOSTIN	
CORRESPONDANT DEFENSE	Loïc MULLER	Xavier HOSTIN	
CORRESPONDANT VOIRIE	Eric SICAUD	Isabelle GENGEMBRE	

➤ Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire indique que la commune d'Eyrans effectuera prochainement des versements pour rembourser en partie les salaires de deux employées travaillant à l'école maternelle, en raison d'un regroupement de communes ;
RPI MAZION EYRANS.
Le titre pour le remboursement de l'année 2025 a été établi début avril 2026 pour un montant total de **34 092.68 €**.
De plus un autre titre sera émis au mois d'octobre 2026 pour le remboursement de leur participation pour l'année 2026 pour un montant total de **41 427.89 €**.
- ❖ Le coût des matières premières et de l'alimentation a augmenté ces dernières années entraînant des dépenses supplémentaires pour notre commune, tandis que les dotations qui nous sont accordées ont diminué. La commune pourrait être amenée à augmenter les tickets de cantine en accord avec la commune d'Eyrans.
- ❖ Une révision des plannings du personnel de l'école sera effectuée, afin d'optimiser l'organisation des diverses tâches.
- ❖ Il est rappelé que les salles associatives sont prêtées gratuitement aux associations de notre commune, et qu'il incombe à chaque président d'en assurer la propreté.
- ❖ Les factures liées aux photocopieurs de notre commune sont élevées ; des solutions permettant de réaliser des économies significatives vont être étudiées.

Séance levée à 22H30

Prochaine réunion le 20 mai 2026 à 20 h 00